

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 059-215900127-20260303-ARR0412026-AR



ARR 041 2025 réglementant la circulation des véhicules à l'occasion de la manifestation « La Rando des Astronautes » organisée par l'Association ANIM'EXPRESS TEAM – Le dimanche 22 mars 2026

Monsieur le Maire de la Ville d'Anor,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213 et L.2213-2.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la circulation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents et notamment les arrêtés interministériels des 6 et 7 Juin 1977.
- Vu l'instruction interministérielle annexée à l'arrêté du 7 Juin 1997 relatif à la signalisation routière sur l'approbation de la 4^{ème} partie du livre 1, intitulé « signalisation de prescription ».
- Vu la demande en date du 03 mars 2026 présentée par Monsieur Benjamin WAROQUIER, Président de l'Association ANIM'EXPRESS TEAM en vue d'organiser la manifestation, « La Rando des Astronautes » le dimanche 22 mars 2026 à partir de 8h30 ;
- Considérant que cette manifestation prévoit 3 parcours pédestres de, 6km, 12 km et 25 km (voir plans annexés), empruntant plusieurs rues de la Commune ;
- Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité publique et de réglementer la circulation pendant la durée de cette manifestation ;

ARRETE

Article 1 :

A l'occasion de la manifestation « La Rando des Astronautes » organisée par l'Association ANIM'EXPRESS TEAM, le dimanche 22 mars 2026, la circulation des véhicules de toute nature sera limitée à 30 km/h dans les rues concernées par les parcours, et ce pendant toute la durée de la manifestation.

Article 2 :

Les panneaux de signalisation réglementaires limitant la vitesse seront fournis par les Services Techniques de la Ville d'Anor et mis en place par les organisateurs de la manifestation.

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté seront applicables le dimanche 22 mars 2026 pendant toute la durée de la manifestation.

Article 4 :

Les prescriptions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation visée à l'article 2. Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

L'Association ANIM'EXPRESS TEAM sera la seule responsable des dommages corporels ou matériels qui pourraient survenir du fait de cette manifestation, sans que la Commune d'Anor puisse être mise en cause à quelque titre que ce soit.

Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux habituels d'affichage et le public pourra le consulter en Mairie aux heures d'ouverture.

Article 7 :

Monsieur le Directeur Général de la Mairie, Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville d'Anor, Monsieur l'Officier Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fourmies, Monsieur le Président de l'Association ANIM'EXPRESS TEAM seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Anor, le 03 mars

Le Maire,
Jean-Luc PERAT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

6km rando des astronautes

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 059-215900127-20260303-ARR0412026-AR



Durée	Durée inconnue
Distance	6,51 km
Dénivelé positif	55 m
Dénivelé négatif	52 m
Point haut	243 m
Point bas	208 m

Difficulté	Non renseigné
Retour au départ	Oui
Activité	Non renseignée
Commune	Anor (59186)
Région	Avesnois

Description

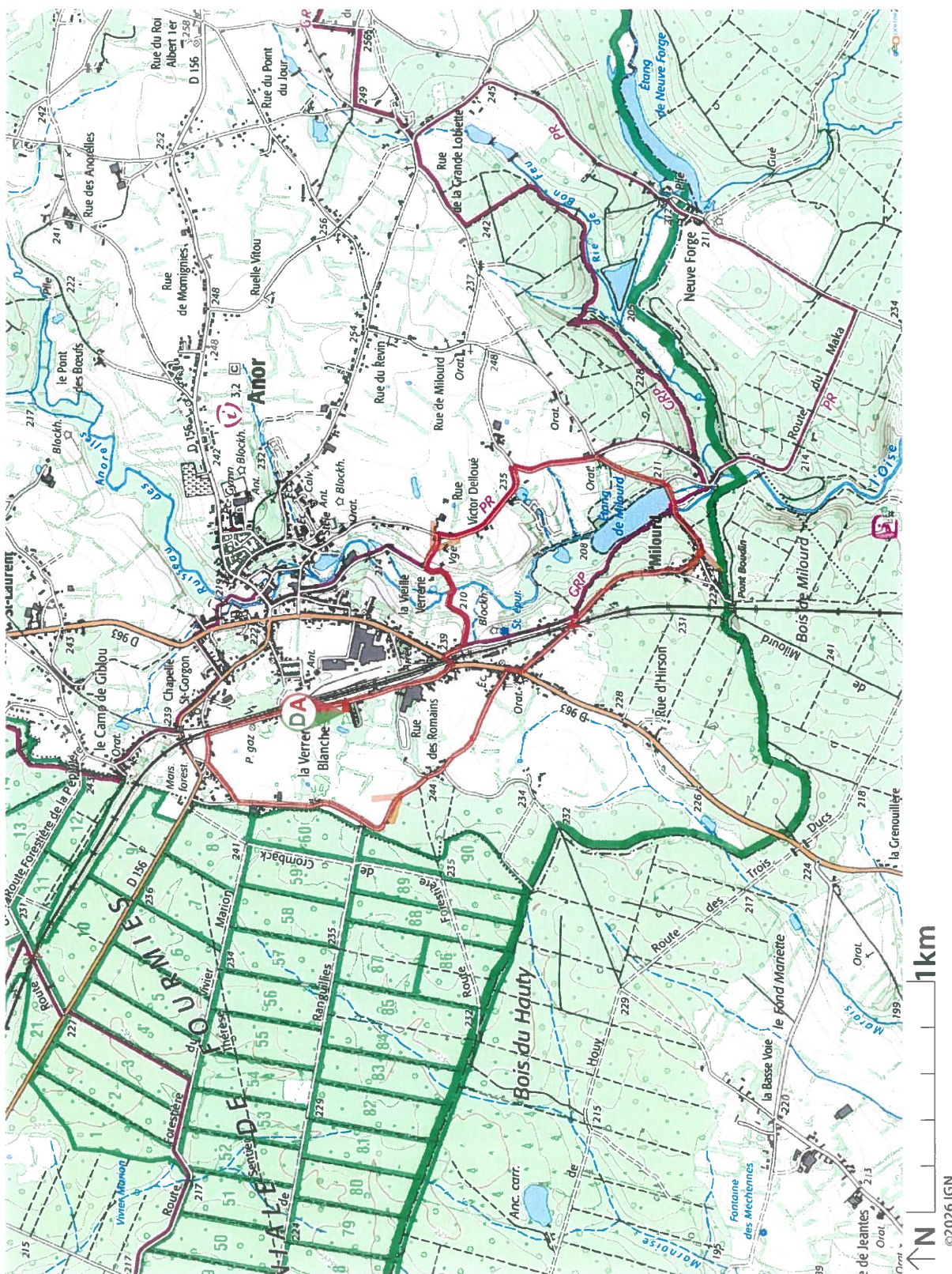
Points de passage

- D/A**
N 49.987164° / E 4.090731° - alt. 239 m - km 0
- D/A**
N 49.987168° / E 4.090783° - alt. 239 m - km 6.51

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-92461143/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

10 km rando des astronautes

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 059-215900127-20260303-ARR0412026-AR



Durée	Durée inconnue
Distance	11,19 km
Dénivelé positif	105 m
Dénivelé négatif	102 m
Point haut	248 m
Point bas	204 m

Difficulté	Non renseigné
Retour au départ	Oui
Activité	Non renseignée
Commune	Anor (59186)
Région	Avesnois

Description

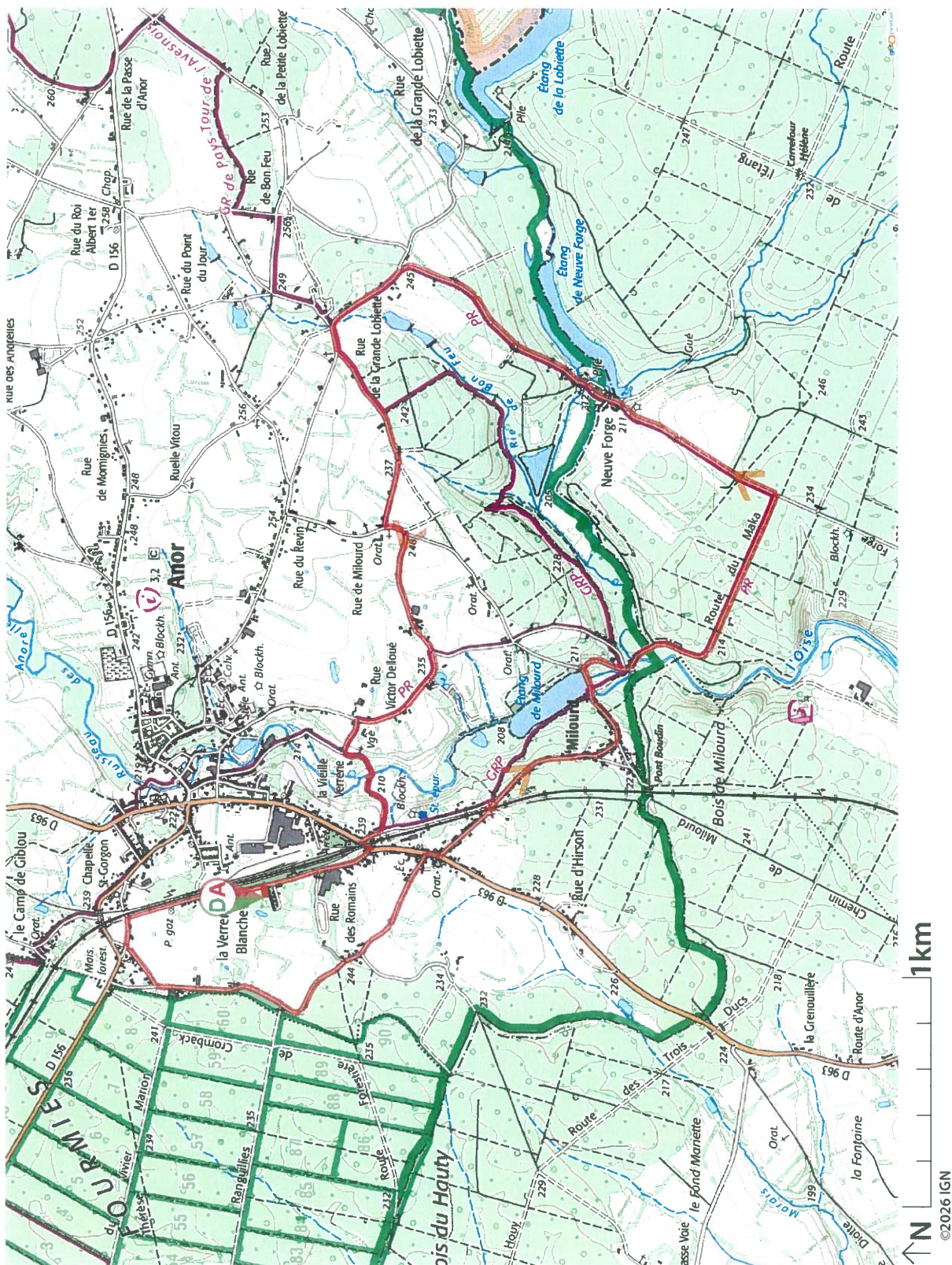
Points de passage

- D/A**
N 49.987158° / E 4.090656° - alt. 239 m - km 0
- D/A**
N 49.987165° / E 4.090745° - alt. 239 m - km 11.19

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-92461161/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

25 km rando des astronautes

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 059-215900127-20260303-ARR0412026-AR

visorando



Trace n° 92461191

Durée	Durée inconnue
Distance	24,73 km
Dénivelé positif	174 m
Dénivelé négatif	171 m
Point haut	264 m
Point bas	198 m

Difficulté	Non renseigné
Retour au départ	Oui
Activité	Non renseignée
Commune	Anor (59186)
Région	Avesnois

Description

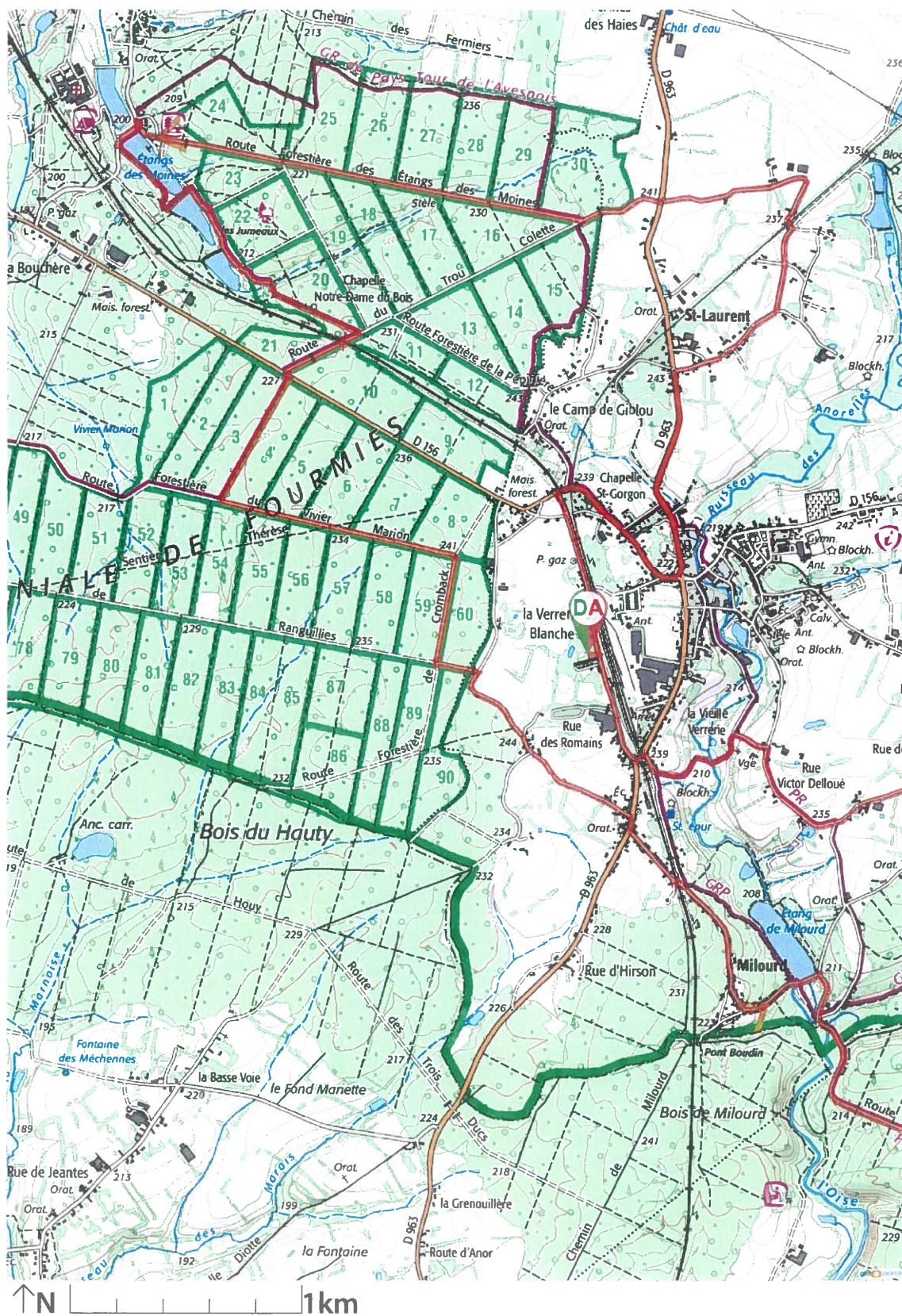
Points de passage

- D/A**
N 49.987159° / E 4.090678° - alt. 239 m - km 0
- D/A**
N 49.987214° / E 4.091367° - alt. 238 m - km 24.73

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-92461191/>

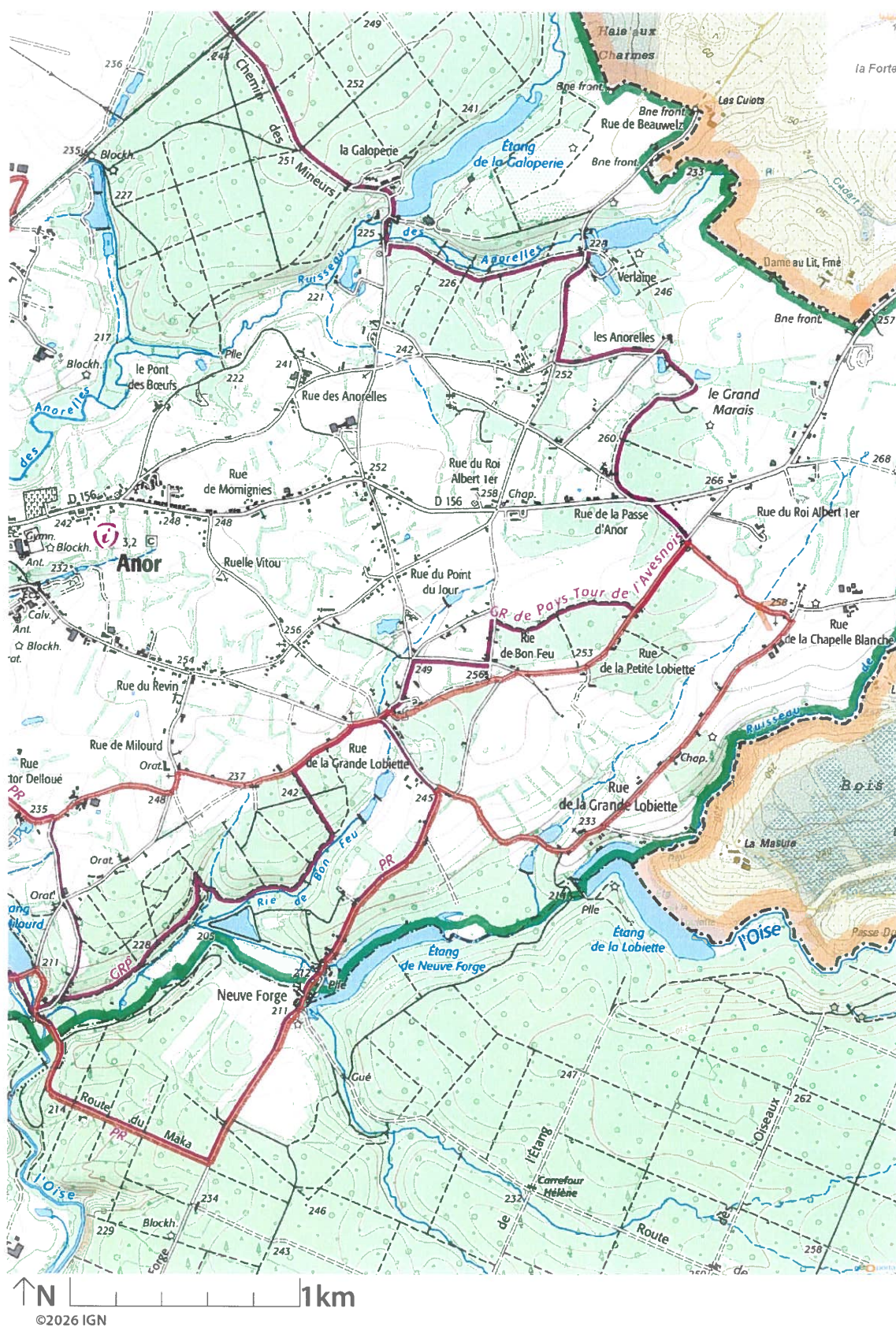
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2026 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.